



PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée convient de procéder au débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi 205.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. PALLISTER voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 205 — *Loi modifiant la Loi sur le financement des élections/The Election Financing Amendment Act.*

Le débat se poursuit.

M^{me} WIGHT, MM. MAGUIRE et PETERSEN, M. le *ministre* STRUTHERS ainsi que M. EWASKO interviennent. M^{me} BLADY exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. MAGUIRE présente la proposition suivante :

Proposition n° 33 : Programme manitobain de rapatriement des diplômés internationaux en médecine

Attendu :

qu'il existe une pénurie continue de médecins dans toutes les régions rurales ou éloignées du Manitoba;

que l'Institut canadien d'information sur la santé indique que le Manitoba a l'un des pires taux de rétention de médecins au Canada, particulièrement dans les régions rurales ou éloignées, soit 32,1 % contre une moyenne nationale de 58,1 %;

que des recherches dévoilent que les médecins en milieu rural sont de deux à quatre fois plus susceptibles d'avoir grandi dans une collectivité rurale ou d'y avoir passé une période importante et que la fréquentation d'une école secondaire rurale constitue un indicateur important de la décision d'un médecin de pratiquer sa profession dans une collectivité rurale à long terme;

que le Service canadien de jumelage des résidents indique que plus de 3 500 étudiants canadiens sont inscrits à des écoles de médecine à l'étranger et que ce nombre est à la hausse;

que ce service révèle que 90 % des diplômés internationaux en médecine issus du Canada préfèrent revenir au pays pour effectuer leur formation clinique et leur pratique médicale malgré le nombre limité des postes disponibles;

que présentement, le Manitoba ne dispose pas de stratégie visant à rapatrier les Manitobains qui sont sur le point d'obtenir leur diplôme de médecine à l'étranger, plus particulièrement ceux qui sont issus des régions rurales ou éloignées, pour qu'ils puissent suivre leur formation en résidence dans la province;

que depuis 2001, la province de l'Alberta s'est dotée de 393 médecins supplémentaires, dont 121 médecins de famille, grâce au lancement et au financement d'un programme provincial permettant d'évaluer et de placer les diplômés internationaux en médecine issues de l'Alberta qui s'inscrivent à l'Université de l'Alberta ou de Calgary pour suivre le programme de formation en résidence;

que chaque année, jusqu'à 64 diplômés internationaux en médecine provenant de l'Alberta obtiennent une place en résidence par le biais de l'Alberta International Medical Graduate Program, ce qui a fait croître de façon importante le nombre annuel de médecins autorisés à pratiquer dans les disciplines en forte demande en Alberta, y compris la médecine de famille,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba reconnaisse qu'il est important de faciliter le rapatriement des Manitobains qui sont diplômés internationaux en médecine afin qu'ils puissent exercer leur profession dans la province, permettant ainsi de réduire la pénurie de médecins et d'y augmenter le taux de rétention de médecins;

que l'Assemblée législative exhorte la ministre de la Santé et la ministre de l'Enseignement postsecondaire à considérer d'appuyer, de concert avec le Service canadien de jumelage des résidents, l'établissement d'un programme provincial rural visant l'évaluation des diplômés internationaux en médecine issus du Manitoba et formés à l'extérieur du Canada et des États-Unis et leur placement dans des postes de résidence à l'Université du Manitoba.

Il s'élève un débat.

M. MAGUIRE, M^{me} la *ministre* OSWALD, M. FRIESEN, M. le *ministre* ASHTON et M. CULLEN interviennent. M. ALLUM exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation et lecture de pétitions :

M. EWASKO — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports reconnaisse que le piètre état de la route provinciale secondaire 520 entraîne de graves problèmes de sécurité et qu'il y remédie en priorisant sa reconstruction. (J. Barbour, N. Barbour, R. Thompson et autres)

M. WISHART — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (J. Siemens, K. Deneka, J. Hem et autres)

M. EICHLER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (L. Yorke, S. Monro, M. Wobick et autres)

M. PEDERSEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (A. Veerandaal, T. Veerandaal, G. Wildfang et autres)

M^{me} DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de l'Éducation envisage d'accorder du financement en vue d'éliminer la liste d'attente actuelle pour les services d'analyse appliquée du comportement offerts aux enfants d'âge scolaire et de financer ces services pour les individus atteints de troubles du spectre de l'autisme. (V. Martens, J. Toews, S. Froese et autres)

M. CULLEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre des Services à la famille et du Travail envisage d'accorder du financement en vue d'éliminer la liste d'attente actuelle pour les services d'analyse appliquée du comportement. (J. Steves, M. Willy, T. Stewart et autres)

M^{me} STEFANSON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de l'Éducation envisage d'accorder du financement en vue d'éliminer la liste d'attente actuelle pour les services d'analyse appliquée du comportement offerts aux enfants d'âge scolaire et de financer ces services pour les individus atteints de troubles du spectre de l'autisme. (A. Barbosa, R. Ramirez, L. de Sihea et autres)

M. MAGUIRE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre des Services à la famille et du Travail envisage d'accorder du financement en vue d'éliminer la liste d'attente actuelle pour les services d'analyse appliquée du comportement. (K. Anderson, L. Yamzon, H. Hyndman et autres)

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre des Services à la famille et du Travail envisage d'accorder du financement en vue d'éliminer la liste d'attente actuelle pour les services d'analyse appliquée du comportement. (C. Dimen, W. Dimen, A. Santos et autres)

M^{me} MITCHELSON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre des Services à la famille et du Travail envisage d'accorder du financement en vue d'éliminer la liste d'attente actuelle pour les services d'analyse appliquée du comportement. (L. Spitzke, S. Hergesheimer, R. Vanderdorpe et autres)

M. HELWER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de l'Éducation envisage d'accorder du financement en vue d'éliminer la liste d'attente actuelle pour les services d'analyse appliquée du comportement offerts aux enfants d'âge scolaire et de financer ces services pour les individus atteints de troubles du spectre de l'autisme. (S. Axelrod, H. Axelrod, K. Goossen et autres)

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de l'Éducation envisage d'accorder du financement en vue d'éliminer la liste d'attente actuelle pour les services d'analyse appliquée du comportement offerts aux enfants d'âge scolaire et de financer ces services pour les individus atteints de troubles du spectre de l'autisme. (T. Brakel, G. Lesoor, M. Beltens et autres)

M. SMOOK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (D. Allard, C. Lord, A. Klassen et autres)

M. FRIESEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de l'Éducation envisage d'accorder du financement en vue d'éliminer la liste d'attente actuelle pour les services d'analyse appliquée du comportement offerts aux enfants d'âge scolaire et de financer ces services pour les individus atteints de troubles du spectre de l'autisme. (C. Jordon, M. Hunt, V. Simons et autres)

M. GRAYDON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (V. Smoley, T. Friesen, B. Ostberg et autres)

M. le *ministre* CHOMIAK dépose :

le rapport annuel de la Régie de l'hydro-électricité du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2013;

(Document parlementaire n^o 93)

le rapport trimestriel de la Régie de l'hydro-électricité du Manitoba — période de trois mois — du 1^{er} avril au 30 juin 2013.

(Document parlementaire n^o 94)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M^{me} CROTHERS, M. SCHULER, M^{me} BLADY et M. BRIESE font des déclarations de député.

M. HELWER propose la levée de la séance.

La motion, mise aux voix, est rejetée à la majorité.

POUR

BRIESE
CULLEN
DRIEDGER
EICHLER
EWASKO
FRIESEN
GERRARD
GOERTZEN
GRAYDON

HELWER
MAGUIRE
MITCHELSON
PEDERSEN
SCHULER
SMOOK
STEFANSON
WISHART..... 17

CONTRE

ALLAN
ALLUM
ALTEMEYER
ASHTON
BJORNSON
BLADY
BRAUN
CALDWELL
CHIEF
CHOMIAK
CROTHERS
DEWAR
GAUDREAU
HOWARD
IRVIN-ROSS
KOSTYSHYN

LEMIEUX
MACKINTOSH
MALOWAY
MELNICK
NEVAKSHONOFF
OSWALD
ROBINSON
RONDEAU
SELBY
SELINGER
STRUTHERS
SWAN
WHITEHEAD
WIEBE
WIGHT 31

Conformément au paragraphe 31(9) du *Règlement*, le leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur le rétablissement économique du Manitoba sera examinée le jeudi 22 août 2013.

La séance est levée à 15 h 52, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président,

Daryl REID